

## COVID19 - Accueil d'urgence pour les enfants de moins de 3 ans

Suite à la fermeture des crèches et haltes-garderies, la commune de Bois-le-Roi met en place un accueil d'urgence pour les enfants de moins de 3 ans.

**Cet accueil d'urgence est réservé aux enfants dont les deux parents appartiennent à la liste des professions indispensables à la gestion de la crise qui n'ont aucune solution de garde.**



Les familles concernées peuvent faire leur demande de réservation pour cette période directement auprès du Bébé Accueil ( [petite.enfance@ville-boisleroi.fr](mailto:petite.enfance@ville-boisleroi.fr) ).

Voici la liste des justificatifs à fournir pour les demandes de prise en charge :

- une attestation sur l'honneur justifiant de l'absence de toute solution de garde alternative.
- un justificatif attestant de l'appartenance à l'une des catégories prioritaires (liste jointe)
- une attestation sur l'honneur indiquant que l'enfant est non symptomatique

**Nous restons à l'écoute de toute situation particulière qui nécessiterait une prise en charge exceptionnelle, dans la limite de la capacité d'accueil restreinte.**

Document(s)

[Liste professionnels prioritaires](#)